



**RAPPORT  
D'ORIENTATIONS  
BUDGÉTAIRES  
POUR 2022**

## Table des matières

<b>I. INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>II. ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL</b> .....	<b>5</b>
1. L'ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE :.....	5
2. LES FINANCES PUBLIQUES :.....	6
3. LES FINANCES LOCALES :.....	6
<b>III. RÉTROSPECTIVE ET SITUATION 2021</b> .....	<b>10</b>
1. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT .....	10
2. INVESTISSEMENTS.....	16
3. FONDS DE ROULEMENT ET TRESORERIE .....	16
4. ENDETTEMENT.....	17
5. LES BUDGETS ANNEXES.....	21
6. CONCLUSION .....	25
<b>IV. LA PROSPECTIVE</b> .....	<b>26</b>
<b>PERSPECTIVES FINANCIERES ET BUDGETAIRES 2022</b> .....	<b>26</b>
<b>BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES</b> .....	<b>26</b>

1. RECETTES ET DEPENSES PREVISIONNELLES – BUDGET PRINCIPAL.....	30
A. SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	30
a) Les recettes de fonctionnement .....	30
b) Les dépenses de fonctionnement.....	39
B. SECTION D’INVESTISSEMENT .....	42
a) Poursuite et finalisation des projets en cours .....	43
b) Nouvelles opérations de mise en conformité et sécurité .....	44
c) Nouvelles opérations – études et investissements structurants .....	45
d) Investissements récurrents .....	45
BUDGETS ANNEXES.....	46
2. CONCLUSION .....	48

# I. INTRODUCTION

Le présent Rapport d'Orientations Budgétaires a pour finalité d'introduire le Débat d'Orientations Budgétaires.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, a modifié la rédaction des articles L.2312-1, L.3312-1, L. 5211-36 du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire en imposant la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) par l'exécutif de la collectivité aux membres des conseils municipaux. Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, précise que les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement. Elles doivent relater les hypothèses d'évolution retenues en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que celles relatives aux relations financières entre les communes et l'EPCI. Le ROB porte également sur les engagements pluriannuels avec le cas échéant les autorisations de programme correspondantes. Enfin, le rapport doit afficher les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette contractée ainsi que les perspectives et le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire. Le II de l'article 13 de la LPFP ajoute deux nouvelles informations qui devront être contenues dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante à l'occasion de ce débat.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une délibération spécifique qui prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport. Il s'agit d'une délibération de droit commun qui doit indiquer le vote, être publiée ou affichée et transmise au représentant de l'Etat dans le département pour être exécutoire. Le ROB doit être transmis au Président de l'EPCI de rattachement et au Préfet dans un délai de quinze jours.

Le présent rapport, support du Débat d'Orientations Budgétaires sera mis à disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivant la tenue du débat, et mis en ligne sur le site internet de la ville.

## II. ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

### 1. L'ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE :

Les analyses réalisées et publiées en 2021 par l'INSEE indiquaient la poursuite de la reprise économique mondiale. Néanmoins, les prévisions de croissance se sont tassées fin 2021 dans la plupart des pays d'Europe en raison de l'incertitude sanitaire et de l'accélération de la hausse des prix, notamment des matières premières.

La France affichait tout de même une nette reprise en retrouvant en 2021 son niveau d'activité d'avant crise.

Les prévisions suggéraient un rebond dans l'économie française au rythme de + 0.5% au quatrième trimestre 2021, + 0.4% au premier trimestre 2022 et + 0.5 % au deuxième trimestre 2022. Le PIB se situerait alors à 1.4 % au-dessus de son niveau d'avant-crise.

L'année 2021 se clôture avec un taux d'inflation de 1.6%.

Après une forte hausse à l'été 2021, la population active se stabilise fin 2021. Le taux de chômage baisse à 7.4% au quatrième trimestre 2021.

Par ailleurs, les incertitudes causées par la guerre en Ukraine laissent entrevoir un ralentissement de la croissance et une augmentation de l'inflation.

## **2. LES FINANCES PUBLIQUES :**

Les dispositions de la loi de finances pour 2022 prévoient peu de mesures concernant les collectivités territoriales car le texte de loi de programmation des finances publiques s'achève en 2022, après avoir débuté en 2018.

Il s'agit donc d'ajustements de réformes fiscales et d'une continuité du plan de relance mis en place dans un contexte de crise sanitaire.

## **3. LES FINANCES LOCALES :**

### **Stabilisation du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement**

Le montant de la DGF 2022 est stable avec un montant de 25,8 milliards d'euros.

En ce qui concerne les dotations de péréquation communales, la loi de finances prévoit une progression de 190 M€ :

+ 95 M€ pour la dotation de solidarité urbaine (DSU)

+ 95 M€ pour la dotation de solidarité rurale (DSR)

Les dotations de péréquation du secteur communal s'élèvent donc à :

– dotation de solidarité urbaine (DSU) : 2,565 milliards d'euros (+3,84%),

– dotation de solidarité rurale (DSR) : 1,877 milliard d'euros (+5,33%),

– dotation nationale de péréquation (DNP) : 0,794 milliard d'euros.

L'augmentation est un peu plus importante que celle constatée ces dernières années. En 2019, 2020 et 2021, elle s'élevait à 90 M€ pour chacune des deux dotations.

Comme en 2021, l'augmentation sera financée par l'écêtement de la dotation de compensation des EPCI dont la répartition a été fixée par le Comité des Finances Locales le 8 février 2022.

## **Taxe d'habitation**

L'année 2021 a été marquée par la réforme relative à la suppression de la taxe d'habitation.

Aujourd'hui 80% des foyers sont déjà totalement exonérés. Les 20% de foyers restants ont bénéficié d'une exonération de 30% en 2021, qui sera portée à 65% en 2022.

En 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales sera totalement supprimée.

Les collectivités sont intégralement compensées de la perte du produit de la taxe d'habitation.

- les communes perçoivent la part de taxe sur les propriétés bâties jusqu'alors perçue par les départements. Un coefficient correcteur est instauré afin de neutraliser les écarts de compensation liés à ce transfert.
- les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre se voient attribuer une fraction de TVA en lieu et place du produit de taxe d'habitation.
- pour les départements, la perte de taxe sur le foncier bâti transférée aux communes est compensée par une fraction de TVA.

La loi de finances pour 2022 a adapté en conséquence l'ensemble des indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations de l'Etat et des mécanismes de péréquation (potentiel fiscal et financier, effort fiscal, coefficient d'intégration fiscale). Elle intègre en outre de nouvelles ressources aux indicateurs financiers communaux, afin de renforcer leur capacité à refléter la richesse relative des collectivités. Une fraction de correction est mise en place afin de neutraliser complètement les effets de ces réformes en 2022 sur le calcul des indicateurs, puis d'en lisser graduellement les effets jusqu'en 2028. Ainsi, la répartition des dotations ne sera pas déstabilisée et intégrera progressivement les nouveaux critères.

## **Réforme du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

La loi de finances pour 2021 a acté l'automatisation progressive du FCTVA à compter du 1er janvier 2021. Pour mémoire, ce concours financier de l'Etat est le premier dispositif de soutien à l'investissement local et représente un montant de 6,5 Md € en 2022.

Son automatisation consiste à remplacer progressivement l'examen manuel des dossiers de demande de remboursement envoyés aux préfectures par un calcul automatique dans une nouvelle application dédiée sur la base des dépenses imputées sur un ensemble de comptes éligibles. Il s'agit donc d'une simplification pour les collectivités, très largement déchargées de la transmission de dossiers papier spécifiques, mais aussi d'une modernisation progressive et significative du travail des agents des préfectures en charge de ce dispositif.

L'automatisation, qui a débuté avec certaines catégories de collectivités ou d'établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre en 2021, concerne cette année toutes les collectivités et groupements qui avaient participé au plan de relance de 2009-2010. L'automatisation sera généralisée en 2023 à l'ensemble des entités éligibles.

### **Dispositifs de soutien financier aux collectivités locales dans le cadre de la crise sanitaire**

Dès le début de la crise sanitaire, le Gouvernement a adopté une série de mesures visant à compenser les pertes de recettes subies par les collectivités locales.

Ces mesures ont poursuivi deux objectifs principaux : donner aux collectivités de la visibilité en leur garantissant un niveau de recettes minimal en 2020 et 2021, pour soutenir leur territoire pendant la crise, et préserver la situation financière des collectivités ayant subi les pertes les plus importantes.

Les lois de finances successives intervenues depuis juillet 2020 ont ainsi institué plusieurs dispositifs de garantie des recettes fiscales, domaniales et tarifaires des collectivités territoriales et des autorités organisatrices de la mobilité prenant la forme d'avances remboursables et de dotations de compensation des pertes.

Ces mécanismes, pour lesquels 4,2 Md€ ont été initialement provisionnés, ont été adaptés tout au long de la crise pour fournir une réponse adaptée aux besoins des collectivités les plus fragilisées.

Ainsi, le « filet de sécurité » du bloc communal, ouvert par la troisième loi de finances rectificative pour 2020 et prorogé en 2021 pour les pertes de recettes fiscales, a permis de verser 124 M€ en 2020 et plus de 150 M€ en 2021 d'après les dernières prévisions.



Par ailleurs, 200 M€ ont été versés en 2021 au titre du mécanisme de compensation des pertes de recettes tarifaires des régies, qui ont permis d'aider très directement des services de proximité.

En complément du soutien financier, le Gouvernement a également permis des facilités comptables et budgétaires destinées à soutenir leur épargne.

**Le golf a pu bénéficier du dispositif de garantie des recettes tarifaires. Un versement de 78 185 € a été perçu.**

L'article 113 de la loi de finances pour 2022 prévoit la prolongation de ce dispositif.

### **Revalorisation des bases locatives :**

La revalorisation forfaitaire des valeurs des bases locatives d'imposition s'élèvera à + 3.4 % en 2022. Après une année à + 0.2 % en 2021, cette revalorisation à + 3.4 % a été validée dans la loi de finances en raison du taux d'inflation constatée.

Pour rappel, depuis 2018, ces valeurs locatives sont revalorisées chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation, conformément au Code général des impôts.

### III. RÉTROSPECTIVE ET SITUATION 2021

Les données sont délivrées sur la base des états comptables internes ainsi que du document de valorisation financière et fiscale de la Trésorerie de Bitche. La rétrospective est menée depuis 2017. La synthèse du budget principal est fournie en page suivante.

#### 1. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement brute (CAF brute) correspond à l'excédent résultant de la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle permet à la collectivité de rembourser la dette en capital et de financer tout ou partie de ses investissements. Elle est l'addition du résultat de gestion, du résultat financier et du résultat exceptionnel.

En 2021 elle se réduit à 704K€, en net retrait par rapport à 2020 (912K€).

La hausse des recettes de gestion de 89K€, essentiellement imputable à la hausse des impôts et taxes, ne suffit pas à compenser la hausse des dépenses de gestion de 413K€ imputable à la hausse des charges à caractère général (+224K€), et dans une moindre mesure, à celle des charges de personnel (+144K€), même si elles restent globalement inférieures au budget de 2021. Le résultat de gestion positif s'établit à 801 K€, supérieur de 57% aux prévisions budgétaires.

## SYNTHESE BUDGET PRINCIPAL (en K€)

Habitants	5 337	5 381	5 331	5 216	5 135		
	CA				Budget	CA	
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2021	
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 270	6 391	5 825	5 224	5 347	5 406	
RECETTES DE GESTION	5 876	5 790	5 412	5 149	5 201	5 238	
DEPENSES DE GESTION	4 756	4 678	4 086	4 024	4 691	4 437	
<b>A RESULTAT DE GESTION</b>	<b>1 120</b>	<b>1 112</b>	<b>1 326</b>	<b>1 125</b>	<b>510</b>	<b>801</b>	
<i>% résultat de gestion</i>	<i>19,1%</i>	<i>19,2%</i>	<i>24,5%</i>	<i>21,8%</i>	<i>9,8%</i>	<i>15,3%</i>	
Produits financiers	58	29	29	29	29	29	
Charges financières	354	333	314	286	260	260	
<b>B RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-296</b>	<b>-304</b>	<b>-285</b>	<b>-257</b>	<b>-231</b>	<b>-231</b>	
Produits exceptionnels	27	309	135	45	117	139	
Charges exceptionnelles	3	204	211	1	84	5	
<b>C RESULTAT EXCEPTIONNEL (hors cessions)</b>	<b>24</b>	<b>105</b>	<b>-76</b>	<b>44</b>	<b>33</b>	<b>134</b>	
Reprises sur provisions	309	517	249				
Dotations aux amortissements	-160	-162	-162	-152	-143	-143	
<b>D RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>997</b>	<b>1 268</b>	<b>1 052</b>	<b>760</b>	<b>169</b>	<b>561</b>	
<b>E CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE =A+B+C</b>	<b>848</b>	<b>913</b>	<b>965</b>	<b>912</b>	<b>312</b>	<b>704</b>	
<i>Taux de capacité d'autofinancement brute</i>	<i>13,5%</i>	<i>14,3%</i>	<i>16,6%</i>	<i>17,5%</i>	<i>5,8%</i>	<i>13,0%</i>	
<b>F REMBOURSEMENT DU CAPITAL EMPRUNTS</b>	<b>629</b>	<b>889</b>	<b>653</b>	<b>570</b>	<b>596</b>	<b>596</b>	
<b>G CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE =E-F</b>	<b>219</b>	<b>24</b>	<b>312</b>	<b>342</b>	<b>-284</b>	<b>108</b>	
<i>Taux de capacité d'autofinancement nette</i>	<i>3,5%</i>	<i>0,4%</i>	<i>5,4%</i>	<i>6,5%</i>	<i>-5,3%</i>	<i>2,0%</i>	
<b>H Recettes d'investissements hors emprunts</b>	<b>761</b>	<b>528</b>	<b>477</b>	<b>226</b>	<b>893</b>	<b>311</b>	
<b>I Cessions des immobilisations</b>	<b>7</b>	<b>60</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>37</b>	<b>0</b>	
<b>J FINANCEMENT DISPONIBLE =G+H+I</b>	<b>987</b>	<b>612</b>	<b>789</b>	<b>568</b>	<b>646</b>	<b>419</b>	
<b>K Dépenses d'investissement hors dette</b>	<b>1209</b>	<b>1151</b>	<b>570</b>	<b>316</b>	<b>1751</b>	<b>470</b>	
<b>L Dotations, fonds divers</b>	<b>156</b>	<b>156</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	
<b>M Emprunts nouveaux</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>300</b>	<b>0</b>	
<b>N VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT =J-K-L+M</b>	<b>-377</b>	<b>-695</b>	<b>216</b>	<b>252</b>	<b>-807</b>	<b>-53</b>	
<b>O FONDS DE ROULEMENT (au 31/12) =O<sub>n-1</sub>+N</b>	<b>1 033</b>	<b>339</b>	<b>555</b>	<b>807</b>	<b>0</b>	<b>754</b>	
<b>P BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (au 31/12)</b>	<b>47</b>	<b>-178</b>	<b>77</b>	<b>422</b>		<b>447</b>	
<b>Q TRESORERIE =O-P</b>	<b>986</b>	<b>517</b>	<b>478</b>	<b>385</b>		<b>307</b>	
<b>R FLUX NETTE DE DETTE (Nx emprunts - rembts) =M-F</b>	<b>-628</b>	<b>-889</b>	<b>-653</b>	<b>-570</b>	<b>-296</b>	<b>-596</b>	
<b>S ENCOURS DE DETTE( au 31/12) =S<sub>n-1</sub>+R</b>	<b>10 471</b>	<b>9 582</b>	<b>8 929</b>	<b>8 359</b>	<b>8 063</b>	<b>7 763</b>	

Evolution 2021/2020	Evolution 2021 CA/B	Moyenne en € par hab.	Strate départem.	Strate nationale
3,5%	1,1%	1053		
1,7%	0,7%	1020		
10,3%	-5,4%	864		
-28,8%	57,1%	156	220	223
-30,0%	55,9%			
0,0%	0,0%	6	11	3
-9,1%	0,0%	51	18	20
-10,1%	0,0%	-45	-7	-17
208,9%	18,8%	27	17	10
400,0%	-94,0%	1	9	8
204,5%	306,1%	26	8	2
-5,9%	0,0%	-28	-54	-55
-26,2%	232,0%	109	167	153
-22,8%	125,6%	137	221	208
-25,4%	123,2%			
4,6%	0,0%	116	84	81
-68,4%		21	137	127
-69,5%				
37,6%	-65,2%	61	140	120
			15	20
-26,2%	-35,1%	82	292	267
48,7%	-73,2%	92	306	310
			85	68
-121,0%		-10	71	25
-6,6%		147	355	396
480,5%				
-35,8%				
4,6%		-116	1	-13
-7,1%	-3,7%	1512	712	741

## RECETTES DE GESTION (en K€)

Habitants	5 337	5 381	5 331	5 216	5 135	
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 270	6 391	5 825	5 224	5 347	5 406
CA						
Année	2017	2018	2019	2020	Budget 2021	CA 2021
<b>RECETTES DE GESTION</b>	<b>5 876</b>	<b>5 790</b>	<b>5 412</b>	<b>5 149</b>	<b>5 201</b>	<b>5 238</b>
<i>RECETTES DE GESTION hors atténuations de charges</i>	<i>5 813</i>	<i>5 677</i>	<i>5 071</i>	<i>4 785</i>	<i>4 851</i>	<i>4 823</i>
<b>70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE</b>	<b>551</b>	<b>584</b>	<b>203</b>	<b>192</b>	<b>256</b>	<b>219</b>
Droits CHG Bitchouns	106	120				
Droits périscolaires	113	110	121	82	120	109
Autres produits	332	354	82	110	136	110
<b>73 IMPOTS ET TAXES</b>	<b>2 371</b>	<b>2 390</b>	<b>2 325</b>	<b>2 304</b>	<b>2 358</b>	<b>2 418</b>
Contributions directes	1 726	1 752	1 792	1 809	1 855	1 885
Attribution de compensation CCPB	365	364	273	243	243	243
Fonds de péréquation	72	76	55	71	71	70
TF et droits de place/stationnement	46	26	17	11	10	14
Taxes sur l'électricité	104	110	104	104	104	109
Droits de mutation	57	62	83	66	75	97
<b>74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>2 453</b>	<b>2 376</b>	<b>2 245</b>	<b>2 066</b>	<b>2 097</b>	<b>2 044</b>
DGF	965	970	965	955	949	950
Dotation de solidarité rurale	446	479	490	517	540	540
Dotation nationale de péréquation	177	192	188	186	180	180
Autres organismes (CAF)	364	370	212	55	56	49
Autres dotations	500	365	390	353	372	325
<b>75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>438</b>	<b>327</b>	<b>297</b>	<b>223</b>	<b>140</b>	<b>142</b>
Revenus immeubles	48	48	40	31	30	30
Reversement Régie Electricité	355	242	222	163	80	80
Autres	35	37	35	29	30	32
<b>13 AUTRES RECETTES (Atténuations de charges)</b>	<b>63</b>	<b>113</b>	<b>341</b>	<b>364</b>	<b>350</b>	<b>415</b>

### Ratios

Impôts et taxes/Recettes de fonctionnement	37,8%	37,4%	39,9%	44,1%	44,1%	44,7%
Contributions directes/Recettes de fonctionn.	27,5%	27,4%	30,8%	34,6%	34,7%	34,9%

Evolution 2021/2020	Evolution 2021 CA/B	Moyenne En € par hab.	Strate départem.	Strate nationale
1,7%	0,7%	1020		
0,8%	-0,6%	939	1003	1131
14,1%	-14,5%	43	41	81
32,9%	-9,2%	21		
0,0%	-19,1%	21		
4,9%	2,5%	471	571	774
4,2%	1,6%	367	387	502
0,0%	0,0%	47	139	165
-1,4%	-1,4%			
27,3%	40,0%	57	45	107
4,8%	4,8%			
47,0%	29,3%			
-1,1%	-2,5%	398	363	250
-0,5%	0,1%			
4,4%	0,0%	325	282	151
-3,2%	0,0%			
-10,9%	-12,5%	73	81	99
-7,9%	-12,6%			
-36,3%	1,4%	28	28	26
-3,2%	0,0%	6		
-50,9%	0,0%	16		
10,3%	6,7%	6		
14,0%	18,6%	81		

## FISCALITE (en K€)

Habitants	5 337	5 381	5 331	5 216	5 135			
	CA				Budget	CA	Evolution	Moyenne
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2021/2020	En € par hab.
<b>Bases</b>								
Taxe d'habitation	4 811	4 839	4 959	5 003			-100,0%	0
Taxe sur le foncier bâti	4 993	5 115	5 229	5 293	5 143	5 139	-2,9%	1 001
Taxe sur le foncier non bâti	80	81	82	82	84	84	2,4%	16
<b>Taux (en %)</b>								
Taxe d'habitation	15,38%	15,38%	15,38%	15,38%			-100,0%	
Taxe sur le foncier bâti	18,44%	18,44%	18,44%	18,44%	32,70%	32,70%	77,3%	
Taxe sur le foncier non bâti	76,50%	76,50%	76,50%	76,50%	76,50%	76,50%	0,0%	
<b>Produit des contributions directes</b>	<b>1 726</b>	<b>1 752</b>	<b>1 792</b>	<b>1 809</b>	<b>1 855</b>	<b>1 885</b>	<b>4,2%</b>	<b>367</b>
Taxe d'habitation * sur résidences secondaires en 2021	743	745	764	769	31	36	-95,3%	7
Taxe sur le foncier bâti	922	944	965	976	1682	1690	73,2%	329
Taxe sur le foncier non bâti	61	63	63	64	64	64	0,0%	12
Versement coefficient correcteur	0	0	0	0	78	95		19

## DEPENSES DE GESTION (en K€)

Habitants	5 337	5 381	5 331	5 216	5 135							
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 114	5 215	4 612	4 311	5 035	4 702						
	CA				Budget	CA						
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2021	Evolution 2021/2020	Evolution 2021 CA/B	Moyenne En € par hab.	Strate départem.	Strate nationale	
<b>DEPENSES DE GESTION</b>	<b>4 756</b>	<b>4 678</b>	<b>4 086</b>	<b>4 024</b>	<b>4 691</b>	<b>4 437</b>	<b>10,3%</b>	<b>-5,4%</b>	<b>864</b>			
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>1 594</b>	<b>1 476</b>	<b>1 383</b>	<b>1 284</b>	<b>1 577</b>	<b>1 508</b>	<b>17,4%</b>	<b>-4,4%</b>	<b>294</b>	<b>244</b>	<b>252</b>	
<i>dont électricité</i>	188	194	203	239	219	191	-20,1%	-12,8%	37			
<i>dont combustibles</i>	205	165	169	110	110	95	-13,6%	-13,6%	19			
<i>dont alimentation</i>	80	79	54	41	54	41	0,0%	-24,1%	8			
<i>dont fournitures de voirie</i>	53	33	25	24	8	14	-41,7%	75,0%	3			
<i>dont contrats de prestations</i>	194	167	150	156	298	163	4,5%	-45,3%	32			
<i>dont entretien terrains espaces verts</i>	230	198	204	185	261	265	43,2%	1,5%	52			
<i>dont entretien bâtiments publics</i>	21	31	27	79	50	44	-44,3%	-12,0%	9			
<i>dont frais de maintenance</i>	63	60	59	47	65	74	57,4%	13,8%	14			
<i>dont assurances</i>	78	82	59	55	56	55	0,0%	-1,8%	11			
<i>dont honoraires</i>	116	120	100	38	88	141	271,1%	60,2%	27			
<i>dont taxes foncières</i>	43	45	45	45	46	55	22,2%	19,6%	11			
<b>012 CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>2 700</b>	<b>2 804</b>	<b>2 281</b>	<b>2 272</b>	<b>2 450</b>	<b>2 416</b>	<b>6,3%</b>	<b>-1,4%</b>	<b>470</b>			
<i>CHARGES DE PERSONNEL moins atténuations de charges</i>	<b>2 637</b>	<b>2 691</b>	<b>1 940</b>	<b>1 908</b>	<b>2 100</b>	<b>2 001</b>	<b>4,9%</b>	<b>-4,7%</b>	<b>390</b>	<b>430</b>	<b>535</b>	
<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>463</b>	<b>398</b>	<b>422</b>	<b>468</b>	<b>524</b>	<b>513</b>	<b>9,6%</b>	<b>-2,1%</b>	<b>100</b>	<b>116</b>	<b>111</b>	
<i>ELUS</i>	98	99	101	118	141	138	16,9%	-2,1%	27			
<i>CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR</i>	48				1	1						
<i>SERVICE INCENDIE</i>	175	175	174	174	174	174	0,0%	0,0%	34			
<i>CONTRIBUTIONS (dont OM)</i>	77	71	71	72	72	66	-8,3%	-8,3%	13			
<i>VVF</i>	3	9	9	9	9	9	0,0%	0,0%	2			
<i>CITADELLE</i>					15	3		-80,0%	1			
<i>SUBVENTIONS (dont CCAS)</i>	60	43	65	38	54	65	71,1%	20,4%	13			
<i>AUTRES (dont SDEA Eaux pluviales)</i>	1	1	2	57	58	57	0,0%	-1,7%	11			
<b>22 DEPENSES IMPREVUES</b>					<b>140</b>							

### Ratios

Charges générales/Dépenses de gestion	33,5%	31,6%	33,8%	31,9%	33,6%	34,0%
Charges de personnel/Dépenses de gestion	56,8%	59,9%	55,8%	56,5%	52,2%	54,5%
Autres charges /Dépenses de gestion	9,7%	8,5%	10,3%	11,6%	11,2%	11,6%

Les produits des contributions directes (1.885K€) ont progressé de 4,2% par rapport à 2020, à taux d'imposition constants depuis 2011 (données de la fiscalité fournies en page 13).

Les charges à caractère général (294€/habitant) sont supérieures à la moyenne départementale (244€) et à la moyenne nationale (252€). Le détail fourni sur les principaux postes (représentant 75% des charges) témoigne du souci de la maîtrise de ces dépenses par rapport aux prévisions budgétaires.

Les charges de personnel restent contenues par rapport au budget. Diminuées des atténuations de charges, elles représentent 390€ par habitant, ce qui est nettement inférieur aux moyennes départementales (430€) et nationales (535€).

Le résultat de gestion par habitant est de 156€.

Le déficit du résultat financier de 2021 est de 231K€ ; il est réduit de 10,1% par rapport à 2020, mais, du fait de l'endettement élevé de la Ville et des charges financières induites, reste largement supérieur aux moyennes départementales et nationales, et continue d'être un facteur pénalisant sur les finances de la commune.

Le résultat exceptionnel de 2021 est de 134K€. Il est dû essentiellement à des remboursements sur sinistres et au PGR des Lilas.

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) est constituée de la CAF brute diminuée des remboursements en capital des emprunts (596K€).

En 2021, elle est de 108K €.

La CAF nette par habitant (21€) reste toutefois largement inférieure aux moyennes départementales et nationales du fait de remboursements d'emprunts supérieurs.

## **2. INVESTISSEMENTS**

Le contexte encore particulier de l'année 2021 explique le caractère atypique caractérisé par un taux d'exécution des dépenses d'investissements très réduit par rapport aux exercices précédents.

Les investissements réalisés sont de 470K€ (316K€ en 2020). Plusieurs programmes ont été engagés au 2<sup>ème</sup> semestre 2021 : ils se traduisent par des restes à réaliser de 530K€ qui seront constatés en 2022.

Les dépenses d'investissement ont été financées par le FCTVA (en relation avec les réalisations d'investissement de l'année n-2) et la TLE à hauteur de 95K€, par des subventions d'investissement de 214K€, ainsi que par la CAF nette à hauteur de 108K€ pour le solde.

## **3. FONDS DE ROULEMENT ET TRESORERIE**

La CAF nette de 108K€ et les recettes d'investissement de 311K€ ne couvrant qu'une partie des investissements (472K€), le fonds de roulement est en légère diminution de 53K€.

Le fonds de roulement (FR) s'établit ainsi à 754K€ au 31/12/2021, contre 807K€ en 2020, 555K€ en 2019 et 339K€ en 2018.

Cependant, le besoin en fonds de roulement (BFR) (créances en cours de recouvrement + comptes de liaison des régies annexes diminuées des dettes envers les tiers en instance de paiement) continue de peser, passant de 77K€ au 31/12/2019 et 422K€ au 31/12/2020 à 447K€ au 31/12/2021.

De ce fait la trésorerie au 31/12/2021 (FR-BFR) n'est que de 307K€, contre 385K€ en 2020.

La situation financière délicate de certaines régies annexes s'est ainsi répercutée sur la baisse de la trésorerie de la Ville, du fait de situations négatives de trésorerie détériorées en 2020 et 2021 (Citadelle - Golf – Lotissement).



#### 4. ENDETTEMENT

En 2021, comme depuis 2017, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt pour le budget principal, ce qui a contribué à la poursuite de son désendettement.

Le remboursement d'emprunt (après renégociation avec la Banque des Territoires) s'établit à 596K€, réduisant ainsi l'encours de la dette financière au 31/12/2021 à 7.763€, ce qui représente 1.512€ par habitant. La moyenne nationale de la strate est de 753 € par habitant.

La dette contractée au budget principal est composée de 14 emprunts, souscrits auprès de 7 organismes prêteurs, pour des périodes de 5 à 36 ans, tous adossés à des taux fixes, excepté pour deux prêts renégociés en 2020 auprès de la CDC :

<i>Organisme Prêteur</i>	<i>Durée du prêt</i>	<i>Taux ou taux moyen</i>	<i>Part du remboursement sur l'exercice 2021</i>
DEXIA	6 prêts de 15 à 25 ans	3%	34,70%
CFC	2 prêts de 18 et 20 ans	2,54%	33,70%
CDC	2 prêts de 10 et 36 ans	1,97%	9,60%
Crédit Foncier	1 prêt de 20 ans	3,71%	6,60%
Banque Postale	1 prêt de 5 ans	1,02%	6,40%
Caisse d'Epargne	1 prêt de 20 ans	4,80%	5,20%
CCM du Pays de Bitche	1 prêt de 20 ans	4,50%	3,80%

En termes d'endettement, l'indicateur de référence est la « capacité de désendettement » calculée en nombre d'années. Ce dernier mesure le nombre d'années théorique nécessaire au remboursement total de la dette dans l'hypothèse où la ville y affecterait, à montant constant, l'ensemble de sa capacité d'autofinancement brute. Cette capacité est de **9,2** années en 2020, ce qui est à un niveau acceptable, mais reste sujet à surveillance. En 2017, cette capacité était de 12,3 années, contribuant au classement de la Ville en zone à risque. Une situation saine se caractérise par une capacité de désendettement inférieure à 8 années. Début 2021, la Ville de Bitche est sortie du réseau d'alerte des Finances Publiques.

Le profil d'extinction des emprunts de la Ville figure en page 19.

En 2020, la Ville a mobilisé la ligne de trésorerie fin janvier pour faire face à des besoins ponctuels de liquidités, habituels à cette période.

## ENDETTEMENT (en K€)

<b>Habitants</b>	<b>5 337</b>	<b>5 381</b>	<b>5 331</b>	<b>5 216</b>	<b>5 135</b>	
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 270	6 391	5 825	5 224	5 347	5 406
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 114	5 215	4 612	4 311	5 035	4 702

Année	CA				Budget	CA
	2017	2018	2019	2020	2021	2021
E	848	913	965	912	312	704
F	629	889	653	570	596	596
G	219	24	312	342	-284	108
K	1 365	1 307	573	316	1 753	472
H	761	528	477	226	893	311
I	7	60	0	0	37	0
M	1	0	0	0	300	0
N	<b>-377</b>	<b>-695</b>	<b>216</b>	<b>252</b>	<b>-807</b>	<b>-53</b>
R	<b>-628</b>	<b>-889</b>	<b>-653</b>	<b>-570</b>	<b>-296</b>	<b>-596</b>
	<b>10 471</b>	<b>9 582</b>	<b>8 929</b>	<b>8 359</b>	<b>8 063</b>	<b>7 763</b>
	354	333	314	286	260	260

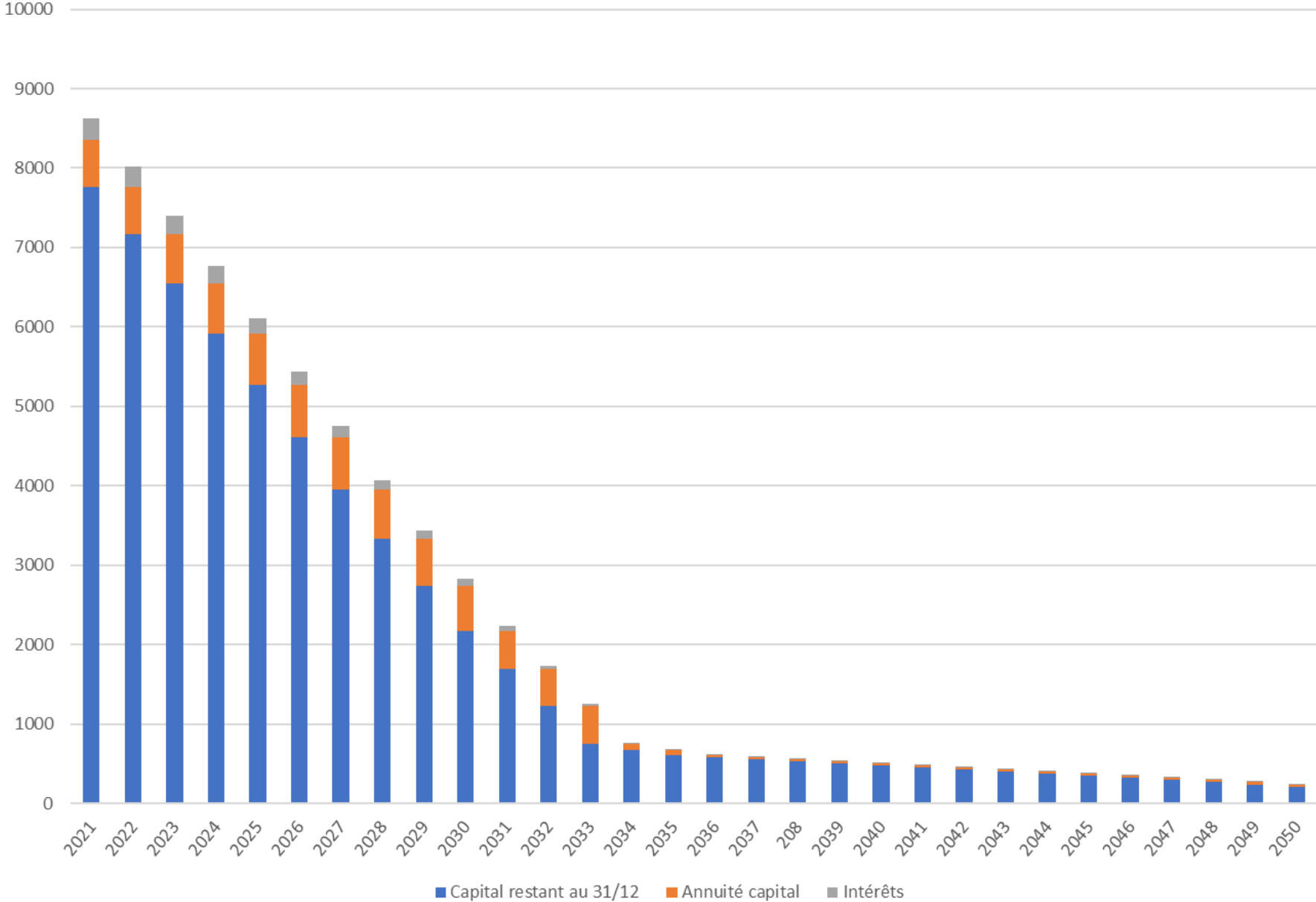
Ratios						
Taux d'endettement	167,0%	149,9%	153,3%	160,0%	150,8%	143,6%
* Capacité de désendettement (en nombre d'années)	12,3	10,5	9,3	9,2	25,8	11,0
Intérêts / dépenses de fonctionnement	6,9%	6,4%	6,8%	6,6%	5,2%	5,5%
Annuités (rbt+int)/ recettes réelles de fonctionnement	15,7%	19,1%	16,6%	16,4%	16,0%	15,8%

\* Plus de 15 ans = SITUATION CRITIQUE  
 12 à 15 ans = ZONE DE DANGER  
 8 à 11 ans = SITUATION CORRECTE, mais à surveiller  
 Moins de 8 ans = SITUATION SAINE

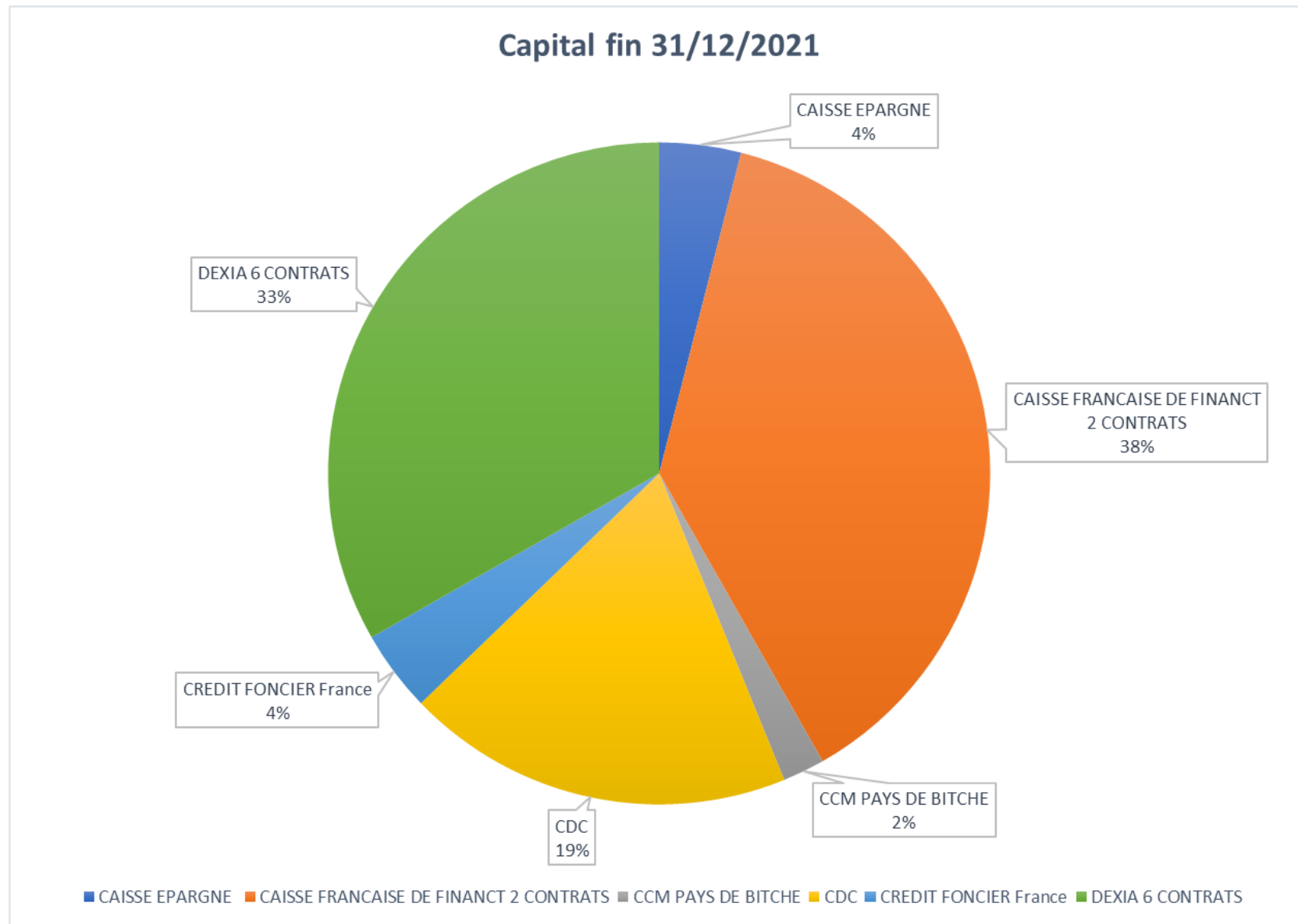
Evolution 2021/2020	Evolution 2021 CA/B	Moyenne En € par hab.	Strate départem.	Strate nationale
-22,8%	125,6%	137	221	208
4,6%	0,0%	116	84	81
-68,4%	-138,0%	21	137	127
49,4%	-73,1%	92	306	310
37,6%	-65,2%	61	140	120
			15	20
			85	68
<b>-121,0%</b>		<b>-10</b>	71	25
<b>4,6%</b>	<b>101,4%</b>	<b>-116</b>	1	-13
<b>-7,1%</b>	<b>-3,7%</b>	<b>1512</b>	712	741
<b>-9,1%</b>	<b>0,0%</b>	<b>51</b>	17	18

Encours de dettes/recettes réelles de fonctionnement  
 Encours de dettes/capacité d'autofinancement brute  
 Intérêts dettes/dépenses réelles de fonctionnement

### Profil d'extinction de la dette au 31/12/2021 (Budget principal)



**REPARTITION CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2021 PAR ORGANISMES PRÊTEURS**



## **5. LES BUDGETS ANNEXES**

Les 5 régies annexes (Golf, Citadelle, VVF, Eco-lotissement et Forêt) représentent plus de 30% des recettes de fonctionnements réelles totales de la Ville en 2021.

L'évolution des comptes de ces régies a donc une répercussion certaine sur la situation financière globale de la Ville.

En 2021, comme en 2020, et contrairement à 2019, du fait essentiellement des effets de la crise sanitaire surtout ressentie sur les comptes des régies du Golf et de la Citadelle, les répercussions auront été particulièrement négatives.

Les périodes de confinement et de fermeture auront fortement impacté à la baisse les recettes de ces régies, alors que les salariés ne pouvaient être pris en charge par le dispositif de chômage partiel, restant ainsi à la charge de la collectivité.

Au niveau du **Golf** les recettes de gestion (hors recettes exceptionnelles) sont en recul de 24,5% par rapport à 2019. Malgré de fortes économies sur les dépenses de gestion (-13,7%), le résultat de gestion n'est que de 19K€, contre 118K€ en 2019. Le résultat de fonctionnement négatif n'a pu être réduit à 9K€ (-37K€ en 2020) que du fait de l'attribution par l'Etat d'une compensation de pertes de recettes (de 2020 par rapport à 2019) d'un montant de 78K€. La capacité d'autofinancement brute s'établit à 5K€, contre 59K€ en 2019. Le fonds de roulement se réduit de 42K€.

Au niveau de la **Citadelle** les recettes de gestion sont en recul de 49% par rapport à 2019. Malgré, là aussi, de fortes économies sur les dépenses de gestion (-24,8%), le résultat de reste déficitaire de 68K€, contre un excédent de 138K€ en 2019. De ce fait, la capacité d'autofinancement brute reste négative de 77K€, alors qu'elle était positive de 130K€ en 2019. Le fonds de roulement se réduit de 77K€.

Du fait des remboursements d'emprunts et de l'absence de cessions de terrains en 2021, la variation du fonds de roulement de **l'éco-lotissement** est également négative de 86K€.

Au global, du fait d'une variation négative totale du fonds de roulement de 199K€, les régies annexes auront à nouveau contribué en 2021 à une augmentation d'un montant équivalent du besoin en fonds de roulement constaté au niveau du budget principal de la Ville, réduisant d'autant la trésorerie en fin d'année.

Les profils d'extinction des emprunts du Golf, du VVF et de l'éco-lotissement figurent en page 24.

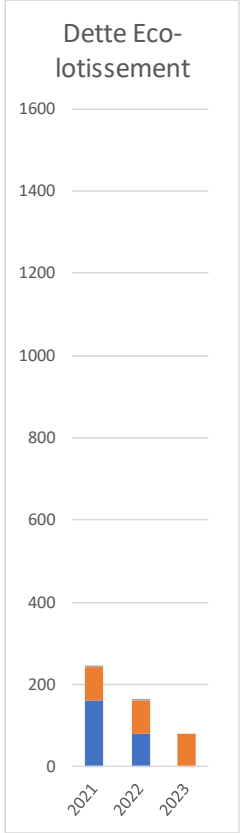
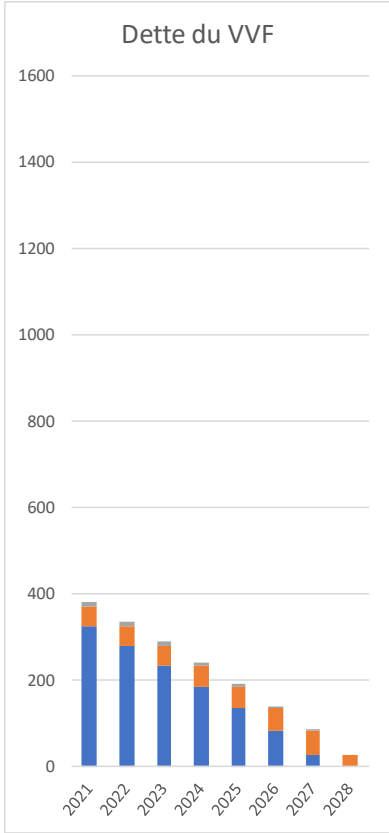
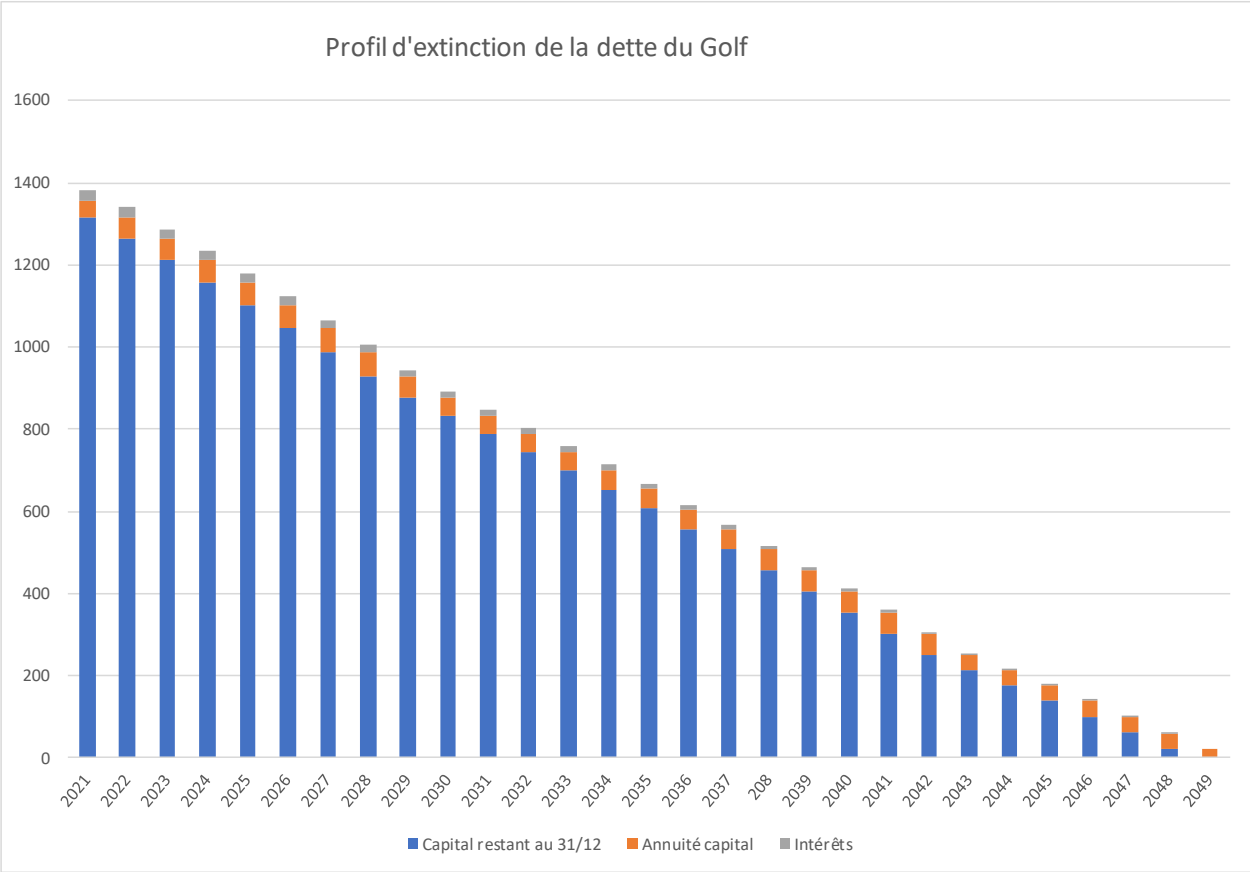
## SYNTHESE BUDGETS ANNEXES 1/2

SYNTHESE BUDGETS ANNEXES (en K€)		GOLF					Evolution 2021/2020	CITADELLE					Evolution 2021/2020	VVF					Evolution 2021/2020
		2019	2020	Budget 2021	2021			2019	2020	Budget 2021	2021			2019	2020	Budget 2021	2021		
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 493	1 162	1 402	1 212		4,3%	709	316	557	361		14,2%	56	99	64	64		-35,4%
	RECETTES DE GESTION	1 493	1 155	1 401	1 205		4,3%	707	315	557	360		14,3%	56	99	64	64		-35,4%
	DEPENSES DE GESTION	1 375	1 124	1 220	1 186		5,5%	569	420	532	428		1,9%	3	43	7	7		-83,7%
<b>A</b>	<b>RESULTAT DE GESTION</b>	<b>118</b>	<b>31</b>	<b>181</b>	<b>19</b>		<b>-38,7%</b>	<b>138</b>	<b>-105</b>	<b>25</b>	<b>-68</b>		<b>-35,2%</b>	<b>53</b>	<b>56</b>	<b>57</b>	<b>57</b>		<b>1,8%</b>
	% résultat de gestion	7,9%	2,7%	12,9%	1,6%		-41,3%	19,5%	-33,3%	4,5%	-18,9%		-43,3%	94,6%	56,6%	89,1%	89,1%		57,4%
	Produits financiers																		
	Charges financières	26	23	21	21		-8,7%	1						16	14	13	13		-7,1%
<b>B</b>	<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-26</b>	<b>-23</b>	<b>-24</b>	<b>-21</b>		<b>-8,7%</b>	<b>-1</b>						<b>-16</b>	<b>-14</b>	<b>-14</b>	<b>-14</b>		<b>0,0%</b>
	Produits exceptionnels		7	1	7			2	1		1								
	Charges exceptionnelles	33	1					9		10	10								
<b>C</b>	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (hors cessions)</b>	<b>-33</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>7</b>		<b>16,7%</b>	<b>-7</b>	<b>1</b>	<b>-10</b>	<b>-9</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
	QP de subventions d'investissement	68	72	90	90		25,0%												
	Dotations aux amortissements	-114	-123	-104	-104		-15,4%	-14	-14	-16	-16		14,3%	-4	-4	-4	-4		0,0%
<b>D</b>	<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>13</b>	<b>-37</b>	<b>144</b>	<b>-9</b>		<b>-75,7%</b>	<b>116</b>	<b>-118</b>	<b>-1</b>	<b>-93</b>			<b>33</b>	<b>38</b>	<b>39</b>	<b>39</b>		<b>2,6%</b>
<b>E</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE</b>	<b>=A+B+C</b>	<b>59</b>	<b>14</b>	<b>158</b>	<b>5</b>	<b>-64,3%</b>	<b>130</b>	<b>-104</b>	<b>15</b>	<b>-77</b>		<b>-26,0%</b>	<b>37</b>	<b>42</b>	<b>43</b>	<b>43</b>		<b>2,4%</b>
	Taux de capacité d'autofinancement brute	4,0%	1,2%	11,3%	0,4%		-65,8%	18,3%	-32,9%	2,7%	-21,3%		-35,2%	66,1%	42,4%	67,2%	67,2%		58,4%
<b>F</b>	<b>REMBOURSEMENT DU CAPITAL EMPRUNTS</b>	<b>53</b>	<b>26</b>	<b>40</b>	<b>40</b>		<b>53,8%</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			<b>41</b>	<b>42</b>	<b>43</b>	<b>43</b>		<b>2,4%</b>
<b>G</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE</b>	<b>=E-F</b>	<b>6</b>	<b>-12</b>	<b>118</b>	<b>-35</b>	<b>191,7%</b>	<b>123</b>	<b>-104</b>	<b>15</b>	<b>-77</b>		<b>-26,0%</b>	<b>-4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
	Taux de capacité d'autofinancement nette	0,4%	-1,0%	8,4%	-2,9%		179,6%	17,3%	-32,9%	2,7%	-21,3%		-35,2%	-7,1%	0,0%	0,0%	0,0%		
<b>H</b>	Recettes d'investissements hors emprunts	0	0	0	0			11	12	17	4								
<b>I</b>	Cessions des immobilisations	0	0	7	0			0	0	0	0								
<b>J</b>	<b>FINANCEMENT DISPONIBLE</b>	<b>=G+H+I</b>	<b>6</b>	<b>-12</b>	<b>125</b>	<b>-35</b>	<b>191,7%</b>	<b>134</b>	<b>-92</b>	<b>32</b>	<b>-73</b>		<b>-20,7%</b>	<b>-4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>K</b>	Dépenses d'investissement hors dette	36	21	12	7		-66,7%	14	6	61	4		-33,3%						
<b>L</b>	Dotations, fonds divers																		
<b>M</b>	<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>=J-K-L</b>	<b>-30</b>	<b>-33</b>	<b>113</b>	<b>-42</b>		<b>120</b>	<b>-98</b>	<b>-29</b>	<b>-77</b>			<b>-4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>O</b>	Emprunts nouveaux	0	0	0	0			0	0	0	0			0	0	0	0		
<b>P</b>	<b>FLUX NETTE DE DETTE (Nx emprunts - rembts)</b>	<b>=O-F</b>	<b>-53</b>	<b>-26</b>	<b>-40</b>	<b>-40</b>	<b>53,8%</b>	<b>-7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			<b>-41</b>	<b>-42</b>	<b>-43</b>	<b>-43</b>		<b>2,4%</b>
<b>Q</b>	<b>ENCOURS DE DETTE( au 31/12)</b>	<b>=Qn-1+P</b>	<b>1383</b>	<b>1357</b>	<b>1317</b>	<b>1317</b>	<b>-2,9%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			<b>411</b>	<b>369</b>	<b>326</b>	<b>326</b>		

## SYNTHESE BUDGETS ANNEXES 2/2

		ECO-LOTISSEMENT					FORET					TOTAL BUDGETS ANNEXES				
		2019	2020	Budget		Evolution	2019	2020	Budget		Evolution	2019	2020	Budget		Evolution
				2021	2021	2021/2020			2021	2021	2021/2020			2021	2021	2021/2020
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT			380			40	14	35	28	100,0%	2 298	1 591	2 438	1 665	4,7%
	RECETTES DE GESTION			380			40	14	35	28	100,0%	2 296	1 583	2 437	1 657	4,7%
	DEPENSES DE GESTION		19	354	4		19	12	41	31	158,3%	1 985	1 599	2 154	1 656	3,6%
<b>A</b>	<b>RESULTAT DE GESTION</b>		-19	0	26	-4	21	2	-6	-3		311	-16	283	1	
	<i>% résultat de gestion</i>						52,5%	14,3%	-17,1%	-10,7%		13,5%	-1,0%	11,6%	0,1%	
	Produits financiers															
	Charges financières		3	2	2	2						46	39	36	36	-7,7%
<b>B</b>	<b>RESULTAT FINANCIER</b>		-3	-2	-3	-2						-46	-39	-36	-36	-7,7%
	Produits exceptionnels											2	8	1	8	0,0%
	Charges exceptionnelles											42	1	10	10	900,0%
<b>C</b>	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (hors cessions)</b>		0	0	0	0	0	0	0	0		-40	7	-9	-2	
	QP de subventions d'investissement											68	72	90	90	25,0%
	Dotations aux amortissements											-132	-141	-124	-124	-12,1%
<b>D</b>	<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		-22	-2	23	-6	21	2	-6	-3	-250,0%	161	-117	204	-71	-39,3%
<b>E</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE</b>	=A+B+C	-22	-2	23	-6	21	2	-6	-3	-250,0%	225	-48	238	-37	-22,9%
	<i>Taux de capacité d'autofinancement brute</i>						52,5%	14,3%	-17,1%	-10,7%	-175,0%	9,8%	-3,0%	9,8%	-2,2%	
<b>F</b>	<b>REMBOURSEMENT DU CAPITAL EMPRUNTS</b>		79	79	80	80						180	147	163	163	10,9%
<b>G</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE</b>	=E-F	-101	-81	-57	-86	21	2	-6	-3		45	-195	75	-200	
	<i>Taux de capacité d'autofinancement nette</i>						52,5%	14,3%	-17,1%	-10,7%		2,0%	-12,3%	3,1%	-12,0%	
<b>H</b>	Recettes d'investissements hors emprunts											11	12	35	12	
<b>I</b>	Cessions des immobilisations															
<b>J</b>	<b>FINANCEMENT DISPONIBLE</b>	=G+H+I	-101	-81	-57	-86	21	2	-6	-3		56	-183	110	-188	
<b>K</b>	Dépenses d'investissement hors dette											50	27	73	11	
<b>L</b>	Dotations, fonds divers															
<b>M</b>	<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT</b>	=J-K-L	-101	-81	-57	-86	21	2	-6	-3		6	-210	37	-199	
<b>O</b>	Emprunts nouveaux		0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	
<b>P</b>	<b>FLUX NETTE DE DETTE (Nx emprunts - rembts)</b>	=O-F	-79	-79	-80	-80	0	0	0	0		-180	-147	-163	-163	10,9%
<b>Q</b>	<b>ENCOURS DE DETTE( au 31/12)</b>	=Qn-1+P	321	242	162	162	0	0	0	0		2115	1968	1805	1805	-8,3%

# LES PROFILS D'EXTINCTION DES EMPRUNTS DU GOLF, DU VVF ET DE L'ECO-LOTISSEMENT





## **6. CONCLUSION**

2021 aura encore été marqué par un contexte particulier.

Tout en étant supérieur de 57% aux prévisions budgétaires, le résultat de gestion est en retrait de 29% par rapport à 2020.

Le résultat de fonctionnement 2021 n'est en retrait que de 26% par rapport à 2020, mais est supérieur de 232% au budget.

Ces résultats meilleurs que prévus proviennent d'une bonne maîtrise budgétaire des produits et des charges.

Ils doivent cependant être relativisés :

Les produits progressent dans une moindre mesure que les charges : malgré une augmentation de 4,9% des produits des impôts et taxes, les recettes non fiscales, et notamment les dotations et participations, sont pour leur part en retrait de 3%, ne permettant pas d'atteindre une capacité d'autofinancement brute du niveau de celle de 2020.

Du fait de moindres investissements que prévus, le FONDS DE ROULEMENT de 754K€ pour 2021, en léger retrait par rapport à 2020 (807K€), reste cependant supérieur à la moyenne de 567K€ constatée sur les trois exercices précédents. Les situations financières dégradées des budgets annexes du Golf et de la Citadelle ne permettent cependant pas d'améliorer la trésorerie globale de la Ville.

Le désendettement mis en œuvre au cours du mandat précédent, et poursuivi en 2020 et 2021, aura permis au cours des quatre derniers exercices de baisser l'encours de la dette de 2,7 millions € (moins 26%).

L'endettement reste néanmoins de 7.763K€ au 31/12/2021, ce qui représente une dette par habitant de 1512€, un peu plus du double de la moyenne nationale des villes de la strate de 5.000 à 10.000 habitants (741€). Il reste un facteur pénalisant pour les finances de la Ville, par ailleurs soucieuse de relancer des programmes d'investissement ambitieux et nécessaires.

## **IV. LA PROSPECTIVE**

### **PERSPECTIVES FINANCIERES ET BUDGETAIRES 2022**

### **BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

La prospective s'inscrit dans un contexte économique et financier qui, cette année encore, demeure difficile pour les collectivités locales en général. Notre commune n'y échappe pas.

La situation économique défavorable qui fait suite à la situation sanitaire continue d'impacter le budget des collectivités. A cela se rajoutent les incertitudes causées par la guerre en Ukraine qui laissent entrevoir un scénario dégradé :

- . inflation et hausse des prix ,
- . renchérissement du coût des énergies et des matières premières ,
- . rallongement des délais de livraison, absence de stocks.

Et il n'est pas sûr que les dispositifs qui pourront être mis en place pour les entreprises s'appliqueront aussi aux collectivités.

De surcroît, il n'est pas à exclure qu'un effort puisse être demandé aux collectivités locales afin de résorber une partie de l'endettement de la dette publique et rétablir la situation des finances publiques.

Ainsi, l'environnement économique incertain pèse tant sur les recettes que sur les dépenses et l'absence de visibilité à long terme sur nos possibilités d'investissement et nos besoins en fonctionnement complexifie l'exercice de la prospective.

Il nous faut donc sécuriser nos ressources et notre budget doit être élaboré avec prudence, en rationalisation les coûts. Et les subventions d'investissement qui peuvent nous être accordées ne doivent pas faire oublier le reste à charge pour la commune que celle-ci se doit d'assumer soit au moyen de fonds propres, soit au moyen de l'emprunt. Par ailleurs, la municipalité n'entend pas davantage augmenter les taux de fiscalité. Il nous faudra donc optimiser nos ressources.

Pour autant, la municipalité doit réaliser ses projets et le cadre budgétaire ne doit pas empêcher la dynamique nécessaire à la reprise démographique et à la croissance de nos entreprises.

Le programme « Petites villes de demain » dans lequel la ville de BITCHE s'inscrit doit contribuer à cette dynamique et apporter à la Ville des possibilités complémentaires pour mener ses projets. Dans ce cadre, le soutien à l'investissement local accordé au programme « Petites Villes de demain » permet d'escompter un taux de subventions bonifié.

La mise en œuvre du projet de requalification du centre-bourg nécessite un recours à l'emprunt. La mise en place de cet emprunt devra se faire en tenant compte à la fois de la programmation des travaux et de la nécessité de maîtriser l'endettement de la commune au cours des prochaines années.

### **Les orientations pour l'année 2022 :**

Le budget pour l'année 2022 sera établi en intégrant les grandes orientations suivantes :

- Maintenir les taux d'imposition.
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement.
- Renforcer l'efficience et la qualité des services de la municipalité (acquisition de matériels, de nouveaux équipements, de véhicules).
- Renforcer au travers de nos services, l'attractivité de la Ville (création d'un service de communication ; mise en place d'un comité de pilotage des actions d'animation en lien avec les commerçants, artisans et industriels situés dans la commune).
- Mettre en œuvre les travaux de requalification du centre-bourg.
- Programmer et engager les travaux de rénovation des voiries communales.
- Améliorer l'éclairage public (programmation pluriannuelle de travaux).
- Poursuivre les travaux de conservation et de restauration de la citadelle (programmation pluriannuelle de travaux).
- Renforcer l'attractivité et la dynamique du golf municipal (parcours et restaurant).

- Finaliser le projet de jardins partagés.
- Etudier la faisabilité d'un regroupement scolaire et d'un complexe multisports.
- Poursuivre nos investissements de rénovation et de mise en conformité des bâtiments communaux (chaufferie biomasse, immeuble impasse de l'Ecole).
- Poursuivre notre politique d'amélioration du cadre de vie (acquisition de nouveaux équipements aux services techniques et aux espaces verts).
- Sécuriser les bâtiments communaux ainsi que les espaces publics (vidéoprotection).
- Ouvrir de nouvelles possibilités de construction à l'éco-lotissement.
- Aménager et réorganiser le cimetière communal.
- Maintenir notre contribution en faveur des œuvres sociales.
- Poursuivre le soutien à la vie associative et culturelle.

Habitants	5216		5135		5135	Evolution B 2022/2021	Evolution B 22/B 21	Moyenne En € par hab.
	Budget	CA	Budget	CA	Budget			
	2020	2020	2021	2021	2022			
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 251	5 224	5 347	5 406	5 413	0,1%	1,2%	1054
<b>RECETTES DE GESTION</b>	<b>5 200</b>	<b>5 149</b>	<b>5 201</b>	<b>5 238</b>	<b>5 248</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,9%</b>	1022
<b>RECETTES DE GESTION hors atténuations de charges</b>	<b>4 834</b>	<b>4 785</b>	<b>4 851</b>	<b>4 823</b>	<b>4 861</b>	<b>0,8%</b>	<b>0,2%</b>	947
70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	200	192	256	219	226	3,2%	-11,7%	44
73 IMPOTS ET TAXES	2 336	2 304	2 358	2 418	2 459	1,7%	4,3%	479
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 060	2 066	2 097	2 044	2 008	-1,8%	-4,2%	391
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	238	223	140	142	168	18,3%	20,0%	33
13 AUTRES RECETTES (Atténuations de charges)	366	364	350	415	387	-6,7%	10,6%	75
<b>DEPENSES DE GESTION</b>	<b>4 482</b>	<b>4 024</b>	<b>4 691</b>	<b>4 437</b>	<b>4 786</b>	<b>7,9%</b>	<b>2,0%</b>	932
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 472	1 284	1 577	1 508	1 608	6,6%	2,0%	313
012 CHARGES DE PERSONNEL	2 408	2 272	2 450	2 416	2 617	8,3%	6,8%	510
<i>CHARGES DE PERSONNEL moins atténuations de charges</i>	<i>2 042</i>	<i>1 908</i>	<i>2 100</i>	<i>2 001</i>	<i>2 230</i>	<i>11,4%</i>	<i>6,2%</i>	<i>434</i>
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	496	468	524	513	511	-0,4%	-2,5%	100
22 DEPENSES IMPREVUES	106		140		50		-64,3%	10
<b>A RESULTAT DE GESTION</b>	<b>718</b>	<b>1 125</b>	<b>510</b>	<b>801</b>	<b>462</b>	<b>-42,3%</b>	<b>-9,4%</b>	<b>90</b>
<i>% résultat de gestion</i>	<i>13,8%</i>	<i>21,8%</i>	<i>9,8%</i>	<i>15,3%</i>	<i>8,8%</i>	<i>-42,4%</i>	<i>-10,2%</i>	
Produits financiers	29	29	29	29	29	0,0%	0,0%	6
Charges financières	290	286	260	260	253	-2,7%	-2,7%	49
<b>B RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-261</b>	<b>-257</b>	<b>-231</b>	<b>-231</b>	<b>-224</b>	<b>-3,0%</b>	<b>-3,0%</b>	<b>-44</b>
Produits exceptionnels	23	45	117	139	136	-2,2%	16,2%	26
Charges exceptionnelles	80	1	84	5	1		-98,8%	0
<b>C RESULTAT EXCEPTIONNEL (hors cessions)</b>	<b>-57</b>	<b>44</b>	<b>33</b>	<b>134</b>	<b>135</b>	<b>0,7%</b>	<b>309,1%</b>	<b>26</b>
Reprises sur provisions								
Dotations aux amortissements	-153	-152	-143	-143	-157	9,8%	9,8%	-31
<b>D RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>247</b>	<b>760</b>	<b>169</b>	<b>561</b>	<b>216</b>	<b>-61,5%</b>	<b>27,8%</b>	<b>42</b>
<b>E CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE</b>	<b>=A+B+C</b>	<b>400</b>	<b>912</b>	<b>312</b>	<b>704</b>	<b>-47,0%</b>	<b>19,6%</b>	<b>73</b>
<i>Taux de capacité d'autofinancement brute</i>		<i>7,6%</i>	<i>17,5%</i>	<i>5,8%</i>	<i>13,0%</i>	<i>-47,1%</i>	<i>18,1%</i>	
<b>F REMBOURSEMENT DU CAPITAL EMPRUNTS</b>		<b>570</b>	<b>570</b>	<b>596</b>	<b>596</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,5%</b>	<b>117</b>
<b>G CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE</b>	<b>=E-F</b>	<b>-170</b>	<b>342</b>	<b>-284</b>	<b>108</b>	<b>-309,3%</b>	<b>-20,4%</b>	<b>-44</b>
<i>Taux de capacité d'autofinancement nette</i>		<i>-3,2%</i>	<i>6,5%</i>	<i>-5,3%</i>	<i>2,0%</i>	<i>-4,2%</i>		
H Recettes d'investissements hors emprunts	484	226	893	311	1348			263
I Cessions des immobilisations	0	0	37	0	580			113
<b>J FINANCEMENT DISPONIBLE</b>	<b>=G+H+I</b>	<b>314</b>	<b>568</b>	<b>646</b>	<b>419</b>			<b>331</b>
K Dépenses d'investissement hors dette	1142	316	1751	470	3116			607
L Dotations, fonds divers			2	2				0
M Emprunts nouveaux	275	0	300	0	700			136
<b>N VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>=J-K-L+M</b>	<b>-553</b>	<b>252</b>	<b>-807</b>	<b>-53</b>			<b>-139</b>
<b>O FONDS DE ROULEMENT (au 31/12)</b>	<b>=On-1+N</b>	<b>2</b>	<b>807</b>	<b>0</b>	<b>754</b>			<b>8</b>
R FLUX NETTE DE DETTE (Nx emprunts - rembts)	<b>=M-F</b>	<b>-295</b>	<b>-570</b>	<b>-296</b>	<b>-596</b>			<b>20</b>
<b>S ENCOURS DE DETTE( au 31/12)</b>	<b>=Sn-1+R</b>	<b>8634</b>	<b>8359</b>	<b>8063</b>	<b>7763</b>			<b>1531</b>
<b>Capacité de désendettement (en nombre d'années)</b>		<b>9,2</b>	<b>25,8</b>	<b>11,0</b>	<b>21,1</b>			

## 1. RECETTES ET DEPENSES PREVISIONNELLES – BUDGET PRINCIPAL

### A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de notre commune sont issues essentiellement de la fiscalité, des dotations, des produits des services et des autres produits de gestion courante.

<b>Recettes</b>	<b>Réalisé (en milliers d'euros)</b>					<b>Prévisions</b>	
	<b>Années</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Total Général</b>		6 278	6 706	5 826	5 223	5 318	5 413
<b>70 - Produits des services</b>		551	584	203	192	256	226
<b>73- Impôts et taxes</b>		2 371	2 390	2 325	2 304	2 328	2 459
<b>74- Dotations, participations</b>		2 453	2 376	2 245	2 066	2 160	2 008
<b>75- Autres produits de gestion courante</b>		438	327	297	222	140	168
<b>13- Atténuation des charges</b>		63	113	342	363	350	387
<b>76 - Produits financiers</b>		58	29	29	29	29	29
<b>77- Produits exceptionnels</b>		35	370	135	45	55	136
<b>78 - Reprise sur provisions</b>		309	517	250			
<b>79- Transfert de charges</b>							

## Les produits issus de la fiscalité :

### La fiscalité des particuliers :

Les impôts directs locaux (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation) constituent la ressource fiscale principale de la commune et représentent hors attribution de compensation et autres recettes fiscales, environ 38 % des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité.

Eléments de Fiscalité	Réalisé (en milliers d'euros)					Prévisions
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Années						
NB d'habitants	5337 hab.	5381 hab.	5331 hab.	5 216 hab.	5135 hab.	5025 hab.
Produits des impôts (en millier d'€)	1 726	1 752	1 792	1 809	1 885	1 916
TH (résidences secondaires à partir de 2021)	743	745	764	769	36	37
Effet coefficient correcteur sur compensation TH					95	88
TFB	922	944	965	976	1690	1725
TFNB	61	63	63	64	64	66

### Les taux d'imposition :

Les taux des impôts locaux sur les propriétés bâties n'ont pas évolué depuis 2011.

**La volonté de la nouvelle municipalité est de ne pas augmenter les taux.**

Quant aux bases d'imposition, celles-ci sont réévaluées chaque année.

La revalorisation forfaitaire des bases des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sera de 3,4 % pour l'année 2022.

### Incidence de la réforme de la taxe d'habitation :

La loi de finances pour l'année 2020 a précisé les modalités de suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis 2020, 80 % des contribuables ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Les 20 % restants bénéficient d'une exonération progressive pendant 3 ans.

Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales payé par les 20 % de contribuables restant assujettis en 2021 et 2022 est perçue par l'Etat en lieu et place des communes et des EPCI à fiscalité propre qui seront compensés.

Ainsi, notre commune sera compensée par l'attribution de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue en 2021 par le département sur le territoire de notre commune.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires continue d'être perçue.

A compter de 2023, la taxe d'habitation sera définitivement supprimée pour l'ensemble des contribuables et seule une taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale sera perçue par les communes et les EPCI.

#### Taxe sur la consommation finale d'électricité :

La loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) a institué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 une taxe communale et une taxe départementale sur la consommation finale d'électricité fournie ou consommée sous une puissance inférieure ou égale à 250 kVA et prévue aux articles L.2333-2 à L.2333-5 du CGCT.

La loi de finances n°2020-1721 du 29 décembre 2020 réunit les deux taxes locales ainsi que la taxe que lève par ailleurs l'Etat au sein d'une nouvelle taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité (TICFE).

Par délibération du 31 juillet 2015, le Conseil Municipal avait fixé le coefficient multiplicateur appliqué aux tarifs de base à 8,5 qui correspond à la limite supérieure des coefficients multiplicateurs des taxes locales sur la consommation finale d'électricité.

Cette décision demeure applicable tant qu'elle n'a pas été rapportée ou modifiée par une nouvelle décision.

En vertu d'un impératif européen, la loi de finances pour 2021 unifie nationalement les taux et pose un calendrier qui aboutira en 2023 à une unification totale des taux et à une gestion par les services de l'Etat (DGFIP) qui assurera au lieu et place des fournisseurs d'électricité, le reversement de la part revenant aux communes.

Le montant prévisionnel attendu pour l'année 2022 est de 114.800 €



### Droits de mutation :

La commune bénéficie, sur les ventes de biens immobiliers, d'un impôt additionnel aux droits de mutation perçus par le département. Le taux communal est de 1,20 %. Pour les communes de plus de 5.000 habitants, la commune perçoit directement le produit fiscal.

Cette ressource est étroitement liée à la dynamique du marché immobilier. Pour cela, la concentration de nos efforts sur la valorisation du patrimoine immobilier et l'intervention d'une action forte sur l'habitat au travers du dispositif « Petites villes de demain » permettra de mieux valoriser le patrimoine immobilier situé sur notre commune et corrélativement d'augmenter la valeur des biens immobiliers servant d'assiette aux droits de mutation.

La commune perçoit également une taxe additionnelle aux droits de mutation à l'occasion des cessions de fonds de commerce ou de droit au bail. Le taux communal est de 0,40 % pour les cessions comprises entre 23.000 € et 107.000 € et de 1% au-delà de 107.000 €.

D'un montant de 96.786 € en 2021, le produit des droits de mutation escompté pour l'année 2022 serait de 100.000 €.

### Taxes funéraires :

La loi de finances pour 2021 n°2020-1721 du 29 décembre 2020 a supprimé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 les taxes communales sur les opérations funéraires (sur les convois, inhumations et crémations).

### La fiscalité professionnelle :

Depuis l'année 2000, la contribution économique territoriale est perçue par la Communauté de Communes du Pays de Bitche.

La commune perçoit néanmoins un reversement de la Communauté de Communes du Pays de Bitche au titre du fond de péréquation des ressources intercommunales et communales (montant perçu en 2021 : 69.770€)

### Attribution de compensation :

La Communauté de Communes du Pays de Bitche verse à la Ville de BITCHE une attribution de compensation annuelle, versée par mensualités. Cette recette pourrait être fragilisée, en raison du transfert de la compétence petite enfance qui est intervenue en 2019 et qui conduira la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à évaluer le montant des charges transférées. L'étude menée par la CCPB en 2019 fait ressortir deux hypothèses : l'une conduirait à une baisse de l'attribution de compensation de la seule Ville de Bitche pour un montant de 157.585 euros ; l'autre à une baisse de 32.992 euros dans le cadre d'un dispositif dérogatoire faisant jouer la solidarité entre toutes les communes, les enfants et familles usagers provenant également de communes environnantes.

Années	Compétences transférées	Montant
2007	Culture – subvention à l'Association C.A.S.S.I.N.	-60 000,00
	Ravalement des façades	-23.000,00
2008	Piscine	-190 000,00
	Participation SIVUT	-3 846,50
2010	Réduction uniforme de 7% suite à la fusion	-27 439,11
2019	Transfert de la compétence petite enfance	A fixer par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Pour 2018, le montant de l'attribution de compensation s'élevait à 364.548,18 €.

Pour 2019, le versement annuel s'établissait à 273.411,09 €.

Et pour 2020 et 2021, il s'est élevé à 243.032,08€.

## Dotations et participations

Les concours versés par l'Etat aux collectivités locales pour le financement de leurs dépenses de fonctionnement se répartissent en diverses dotations dont la plus importante pour notre commune est la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Après une période de baisse des dotations (2014 – 2017), le montant global de la DGF s'est stabilisé. Cependant, cette stabilisation ne vaut toutefois pas au niveau des montants individuels perçus par chaque commune qui peut connaître des variations à la hausse ou à la baisse selon sa situation.

C'est ainsi que les composantes de la DGF peuvent augmenter ou diminuer en fonction des variations de population.

Cette dotation se compose :

- d'une dotation forfaitaire
- d'une dotation d'aménagement qui elle-même regroupe pour notre commune :
  - une dotation de solidarité rurale
  - une dotation nationale de péréquation

### Les dispositions de la loi de finances pour 2022 :

La loi de finances pour 2022 a fixé à 25.8 milliards d'euros le montant de la dotation globale de fonctionnement attribuée aux collectivités territoriales.

En ce qui concerne les dotations de péréquation communales, il est prévu une progression de 190 M€ :

+ 95 M€ pour la dotation de solidarité urbaine

+ 95 M€ pour la dotation de solidarité rurale

Le montant de la dotation globale de fonctionnement allouée à notre commune en 2021 s'est élevé à 1.670.360 € décomposée comme suit :

- dotation forfaitaire : 949.910 €
- dotation de solidarité rurale : 540.468 €
- dotation nationale de péréquation : 179.982 €

Également mis en œuvre à compter de 2022 :

- Mise en place de l'automatisation progressive de la gestion du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA). Celle-ci a débutée en 2021 pour les collectivités qui percevaient le fonds à l'année N. La Ville sera concernée par ce nouveau dispositif à partir de 2023.
- Renforcement du budget alloué à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) des communes et EPCI : pour 2022, la DSIL de droit commun (hors abondement relance), dont le montant a été maintenu à 570 M€ depuis 2018, est abondée, à titre exceptionnel, de 337 M€ supplémentaires pour des projets structurants dans les domaines de la transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, solutions de mobilité douce...

### **Le financement par la gestion du patrimoine et des services : les produits des services, du domaine et de gestion courante**

#### Les produits des services et du domaine

Les ressources que nous pouvons tirer du patrimoine communal dépendent de son importance et de son mode d'exploitation et de gestion. Il en est de même de nos services.

Les recettes de la citadelle et du Jardin pour la paix, du golf, de l'éco-lotissement et de la forêt communale sont retracées dans des budgets annexes.

### Concessions dans les cimetières :

La ville a repris en 2020 l'inscription au budget principal du prix des concessions dans le cimetière communal dont elle assume la charge d'entretien, mais dont le produit était antérieurement affecté au budget du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Une réflexion est menée sur notre politique tarifaire en matière funéraire et sur la réorganisation de l'espace destiné à accueillir nos défunts. Le projet de cimetière forestier demeure en attente en raison d'un blocage réglementaire et législatif.

### Droits de chasse :

Le produit de la location des droits de chasse s'est élevé en 2021 à 6.360,30 €.

Le montant attendu ne devrait subir que peu de variation.

### Redevances des droits et services :

Les recettes du périscolaire devraient être supérieures à celles perçues au cours de l'année 2021 (prévisionnel 2022 : 120.000 € - 108.639,70€ en 2020).

La commune perçoit le remboursement de frais au titre de diverses mises à disposition, de réalisations ou de missions d'assistance (dénivellement et éclairage de la voirie intercommunale, participation aux frais de gestion du gymnase Teyssier, etc.)

Outre ces recettes courantes, la commune devrait percevoir en 2021 le remboursement des frais qu'elle avance actuellement au titre de la location des étais de soutien des éléments en structure bois rapportés à la charpente de la maison de l'enfant.

Par ailleurs, depuis 2009, la Ville refacturait à la Communauté de Communes du Pays de Bitche la mise à disposition et l'utilisation de bureaux à l'espace René Cassin. Par courrier en date du 16 octobre 2020, la CCPB a fait part de son souhait

de ne plus bénéficier de la mise à disposition de ces bureaux. En 2020, la refacturation de cette mise à disposition de l'EPCI représentait un montant de 9.135,05 euros.

### **Autres produits de gestion courante**

#### *Revenus de biens immobiliers :*

La Ville possède peu de biens immobiliers générateurs de ressources.

L'immeuble à usage d'habitation situé Impasse de l'école ne peut être loué et générer des revenus locatifs sans que des travaux de rénovation ne soient réalisés.

En outre, la commune a acquis le 4 février 2020, huit garages situés dans cette même impasse. Compte tenu de l'obligation d'entretien qui pèse sur la commune, leur cession sera envisagée cette année.

Les revenus totaux des immeubles (dont les locations de l'Espace Cassin) sont estimés à 43.600 € pour 2022, contre 30.348 € en 2021.

#### **Excédent de reversement de la Régie Municipale d'Electricité**

L'excédent de reversement de la Régie Municipale d'Electricité sera de 91.500 € en 2022.

Une convention relative au reversement annuel à la collectivité d'un pourcentage de l'excédent brut d'exploitation sera proposé à partir de 2022 pour une durée de 5 années.

## b) Les dépenses de fonctionnement

<b>Dépenses</b>	<b>Réalisé (en milliers d'euros)</b>					<b>Prévisions</b>	
	<b>Années</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Total Général</b>		5 281	5 437	4 773	4 463	4 877	5 197
<b>11- Charges à caractère général</b>		1 594	1 476	1 383	1 284	1 508	1 608
<b>12- Frais de pers + charges associées</b>		2 700	2 804	2 281	2 272	2 416	2 617
<b>14 - Atténuation de charges</b>							
<b>65- Autres charges de gest. Cour.</b>		463	398	422	468	513	511
<b>66- charges financières</b>		354	333	314	286	260	253
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		3	204	211	1	5	1
<b>68- Dotations aux provisions</b>							
<b>022- Dépenses imprévues</b>						50	50
<b>42 - P. d'ordre de transf. entre sect.</b>		167	222	162	152	175	157

### Charges à caractère général

<b>Dépenses (prestations)</b>	<b>Réalisé (en milliers d'euros)</b>					<b>Prévisions</b>
<b>Années</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Combustible</b>	205	165	169	110	95	110
<b>Contrat de prestations de services*</b>	194	167	150	156	163 <sup>(1)</sup>	267
<b>Entretien Espaces verts</b>	230	198	204	185	265 <sup>(2)</sup>	205

\* dont voies communales, y compris déneigement

(1) Augmentation du poste de dépenses en raison du nouveau contrat « chaufferie » signé avec VEOLIA

(2) Augmentation du poste de dépenses relatives à l'achat de fleurs, bulbes, etc. suite à un transfert de la section d'investissement vers la section de fonctionnement.

### Dépenses de personnels :

La précédente municipalité a mené une politique de réduction des dépenses de fonctionnement en agissant principalement sur les charges de personnel et en faisant notamment le choix de ne pas remplacer systématiquement les départs à la retraite.

L'analyse menée au sein des différents services a cependant pu en démontrer les limites : accroissement de la charge de travail pour certains agents et obligation de polyvalence pour d'autres entraînant souvent une dispersion inefficace des énergies.

De plus, le développement et l'évolution positive de notre collectivité passent par un fonctionnement dynamique des services.

<b>Frais de personnel</b>	<b>Réalisé (en milliers d'euros)</b>					<b>Prévisions</b>
<b>Années</b>	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Montants</b>	2 700	2 804	2 281	2 272	2 416	2 617

Evolution de +6% entre 2020 et 2021

Prévision de +8% entre 2021 et 2022



### Evolution des emplois sur 2022 :

- Remplacement des départs à la retraite
- Remplacement des départs de la collectivité : disponibilité, mutations...
- Augmentation du temps de travail d'agents à temps non complet
- Emplois civiques : périscolaire, école et Fabrique des Territoires
- Maître-nageur saisonnier à l'étang d'Hasselfurth

### La Ville a recruté :

- Un Directeur des Services Techniques qui prendra ses fonctions début du mois de mai
- Un Coordinateur des Espaces Verts à partir du
- Une Animatrice/Directrice adjointe du service périscolaire

### Actions en faveur du personnel sur 2021 :

- Versement de la prime inflation début 2022
- Versement de chèques « J'achète Bitcherland » pour les agents en l'absence de fête du personnel

### Objectifs à poursuivre sur 2022 :

- Mise en œuvre des mesures obligatoires : augmentation des cotisations sociales, mise en place du RIFSEEP pour, avancements de carrière
- Gratification au présentisme

## **B. SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **INVESTISSEMENTS 2022 (en K€)**

(sous réserve de l'accord des financeurs)	DEPENSES	RECETTES SUBV
<b>OPERATIONS EN COURS</b>	<b>2 142</b>	<b>1 162</b>
BATIMENTS	96	19
REQUALIFICATION CENTRE VILLE	1 260	802
TIERS LIEUX	11	12
RESTAURATION CITADELLE	329	214
PORTE DE STRASBOURG-STADTWEIHER		3
CHAUFFERIE	336	84
JARDINS PARTAGES	57	25
ACCESSIBILITE ERP	10	3
HASSELFURTH	17	
MOBILIER-MATERIELS DIVERS-Site INTERNET	26	
<b>NOUVELLES OPERATIONS - CONFORMITE -SECURITE</b>	<b>187</b>	<b>2</b>
ETANCHEITE TOITURE PRESBYTERE CATH.	98	
WC PUBLICS AVENUE DE GAULLE	46	
CARTOGRAPHIE DICT	25	
CHAUFFAGE SERRE MUNICIPALE	8	
SECURISATION ABORDS COLL+LYCEE	10	2
<b>NOUVELLES OPERATIONS - ETUDES INVEST STRUCTURANTS</b>	<b>133</b>	<b>40</b>
VIDEO - PROTECTION	65	40
STADE MUNICIPAL	15	
REGROUPEMENT SCOLAIRE	10	
MAISON DE SANTE	15	
ACQUISITION ANCIENNE MORGUE	28	
<b>INVESTISSEMENTS RECURRENTS</b>	<b>485</b>	<b>103</b>
VOIRIE, ESPACES VERTS, BATIMENTS	32	
ECLAIRAGE PUBLIC	165	55
MATERIELS DIVERS SERVICES	288	48
<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>174</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>3 121</b>	<b>1 307</b>
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	599	
<b>AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT</b>		
FCTVA		33
TLE-TA		7
CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		580
EMPRUNTS NOUVEAUX		700
AUTOFINANCEMENT		1 093
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 720</b>	<b>3 720</b>

## **a) Poursuite et finalisation des projets en cours**

### Centre-bourg :

L'approche de l'ancienne municipalité était de redéfinir la place de l'hôtel de ville et de phaser la rénovation du centre-bourg.

L'actuelle municipalité a décidé d'étendre le périmètre des travaux à la Porte de Strasbourg, d'intégrer l'avenue du général de Gaulle afin d'augmenter les capacités de stationnement, de conserver la voie montante rue des Tilleurs, et de sécuriser et d'optimiser l'espace public ; d'où la nécessité de procéder, en priorité, à son aménagement pour un montant estimé de 1.260K€.

### Travaux de restauration de la citadelle :

L'attribution d'une participation de 123.000 € par la Fondation du Patrimoine – Mission BERN a permis de relancer le chantier de restauration de la citadelle arrêté depuis 2017 et de poursuivre cette année les travaux pour un montant total de 329K€.

Par ailleurs, une bonne gestion prévisionnelle des travaux à réaliser dans les années à venir implique de déterminer et d'inscrire ces travaux dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. La réalisation d'une étude permettant d'actualiser et de prioriser ces travaux pourrait alors être soumise à nos principaux co-financeurs (DRAC et Région Grand Est) de façon à donner à la Ville et à ses partenaires une visibilité à moyen et long terme.

### Chaufferies :

Dans le cadre du plan de relance, la commune a inscrit en 2021 un projet ambitieux qui répond à une double logique d'économie pour contenir les charges de fonctionnement et avoir recours à des énergies renouvelables. L'opération de construction d'un réseau de chaleur répond à ces enjeux pour un coût estimé à 336K€, maîtrise d'œuvre comprise. Le taux de subventionnement attendu est de 70%.

### Divers :

Il s'agit par ailleurs de finaliser les opérations lancées en 2021 : travaux dans les bâtiments scolaires, tiers lieux, jardins partagés, accessibilité ERP, Hasselfurth et divers mobiliers et matériels, pour un montant total de 217K€.

### **b) Nouvelles opérations de mise en conformité et sécurité**

Sont prévus à ce titre :

- Des travaux d'étanchéité de la toiture du Presbytère Catholique (98K€) ;
- L'installation de WC publics avenue De Gaulle (46K€), à proximité du Parc du Stadtweiher, du centre-ville et du marché ;
- Diverses autres opérations : sécurisation des abords du collège et du lycée, chauffage de la serre municipale, réalisation de la cartographie DICT au niveau de la Régie d'Electricité.

### **c) Nouvelles opérations – études et investissements structurants**

Il s'agit de finaliser les études pour la maison de santé, le regroupement scolaire et le stade municipal ou de manière plus ambitieuse un complexe multisport pour un montant total de 40K€.

L'acquisition de l'ancienne morgue est prévue pour 28K€.

Une 1<sup>ère</sup> tranche de vidéoprotection pourra être réalisée pour un montant de 65K€ (subventionnée à 40K€).

### **d) Investissements récurrents**

Sont notamment prévus :

- L'acquisition de divers matériels pour les services pour un montant total de 288K€, dont 213K€ de matériel roulant pour les services techniques ;
- Des investissements de 165K€ pour l'éclairage public : rénovation de l'éclairage du centre-ville (100K€) et de la Citadelle (35K€) avec pour finalité une réduction des consommations d'électricité, illuminations de Noël (30K€) ;
- Diverses opérations de voirie-espaces verts et bâtiments pour 32K€.

Le montant total prévisionnel des opérations d'investissement (y compris des dépenses imprévues pour 174K€) est de 3.121K€ TTC, financé à hauteur de 1.307K€ (41,9%) par des subventions.

Les dépenses d'investissement, y compris les remboursements d'emprunts pour 599K€, s'élèvent à 3.720K€.

Elles seront financées, outre les subventions, la taxe d'aménagement et le FCTVA, par des cessions d'immobilisation pour 580K€ (Lilas, terrain de la future gendarmerie, garages Impasse de l'Ecole), un autofinancement pour 1.093K€, et par un nouvel emprunt de 700K€.

## **BUDGETS ANNEXES**

### **Budget annexe Golf :**

Le budget de fonctionnement du golf, après absorption du résultat négatif reporté de 2021 de 162 K€ pourrait dégager un léger excédent de 44K€, viré en section d'investissement.

Les produits des services sont prévus à 1.460K€, sensiblement identiques au résultat constaté en 2019 ; une attribution de compensation de pertes de recettes de l'Etat est à nouveau attendue au titre de 2021 pour 75K€.

Le budget d'investissement prévoit des investissements de 96K€ devenus indispensables, notamment pour préserver et améliorer la qualité et la praticabilité du terrain. Ces investissements seront financés par un emprunt à moyen terme du même montant.

### **Budget annexe Citadelle et Jardin pour la paix :**

Le budget de fonctionnement de la Citadelle et du Jardin pour la Paix, après absorption du résultat négatif reporté de 119K€, pourra s'équilibrer du fait d'une reprise de la fréquentation en l'absence de confinement (prévue à 90% de celle de 2019).

Les produits des services sont prévus à 613K€, en progression par rapport à 2021 (336K€), mais encore en retrait par rapport aux produits de 2019 (674K€).

Des animations estivales sont à nouveau programmées au Jardin pour la Paix, ainsi qu'à la Citadelle, notamment pour la période d'Halloween (animation « les couloirs de l'effroi » au fort potentiel de visiteurs et de recettes).

Des investissements de renouvellement ou de mise en conformité et sécurité sont prévus pour 61K€.

### Budget annexe VVF :

Le budget de fonctionnement constate en recettes le loyer acquitté par VVF pour 47K€, auquel se rajoutera éventuellement le remboursement de frais de gros entretiens proposés par VVF.

En dépenses seront inscrits le remboursement de l'emprunt (45K€) et les intérêts (11K€), plus éventuellement les charges de gros entretien compensées.

Il convient de rappeler que la dernière annuité sera en 2028, alors que le dernier loyer de VVF sera acquitté en 2033. La compensation sous forme de subvention du budget principal de la Ville sera encore de 9K€ en 2021. Aucun nouvel investissement n'est prévu en 2021.

### Budget annexe Eco-lotissement :

La relance de la dynamique de l'éco-lotissement résultera de la suppression de certaines prescriptions pouvant apparaître comme un frein à la vente des parcelles. Une modification du règlement de l'éco-lotissement est donc engagée.

Un prévisionnel de vente de trois parcelles à bâtir au cours de l'année permettrait de compenser les échéances du prêt dues pour l'année 2022 et d'assurer l'équilibre de trésorerie pour l'année en cours.

### Budget Forêt communale :

Les cessions de bois de chauffage aux particuliers sont exceptionnellement reportées de la campagne 2021 à la campagne 2022 en raison du contexte sanitaire.

Les autres coupes de bois (coupes à façonner et coupes en vente sur pied) et menus produits forestiers équilibreront les dépenses d'entretien des bois et forêts, des chemins, les travaux de plantations et d'abattage.

## **2. CONCLUSION**

Si le contexte tendu impose le maintien d'une politique de maîtrise de la dépense et de poursuite du désendettement, il apparaît cependant indispensable à la fois :

- d'assurer des moyens de fonctionnement, notamment humains, en adéquation avec les missions fondamentales de la commune, particulièrement les écoles, les espaces verts, la sécurité, la voirie ;
- de retrouver une dynamique d'investissement, afin de relancer l'attractivité de la ville (requalification du centre-ville, tiers-lieux, entretien du patrimoine).

A cet effet, il est jugé préférable, afin de soutenir notre capacité d'investissement, de recourir, non pas à une augmentation des impôts locaux, mais à un nouvel emprunt. Son montant (700 000 €) est légèrement supérieur à l'annuité actuelle de remboursement de la dette, et ne représente que 25,8% des remboursements d'emprunts réalisés de 2018 à 2021.

Les choix d'investissement proposés visent notamment :

- à prioriser les projets pouvant bénéficier des taux de subventionnement les plus élevés et les projets générant des économies de fonctionnement (énergie, maintenance) ;
- à bénéficier au maximum des effets multiplicateurs du plan de relance gouvernemental et du label « Petites villes de demain ».